

## **Ecole Primaire Hélène Moulin**

Rue de l'avenir 14610 Cambes en Plaine

☎ 02.31.44.54.47

[Ce.0140451p@ac-caen.fr](mailto:Ce.0140451p@ac-caen.fr)

### • **L'équipe**

#### Maternelle

3 enseignants : Christine Dupuis, Eric Sénécal et Milène Mir

3 ATSEM : Nadine Leroy, Karine Suzanne et Virginie Bazière

#### Elémentaire : 5 enseignants

- Nathalie Dorléans, directrice

- Dominique Perrot, David Houard, Sandrine Gibon, Sylvie Gilbert

**Madame Dorléans** a cette année le mardi et un jeudi sur trois de temps administratif (une journée de décharge). C'est Jany Darcy qui la remplace dans la classe.

• **Ouverture de l'école** : Les élèves sont accueillis 10 mn avant chaque entrée :

**Les portes seront fermées à 8h30 en élémentaire et 8h40 en maternelle. En cas de retard, il y a une sonnette à côté des portes d'entrées.**

Tout retard dérange la classe. Faites le nécessaire pour être à l'heure. Merci !

### • **Coopérative**

Une participation de **20 euros par enfant** vous est demandée pour l'année, **en chèque à l'ordre de l'OCCE14 Ecole Primaire de Cambes en Plaine**. Elle permet de financer des abonnements, des sorties scolaires, de financer des photos prises lors des activités de classe et de permettre l'achat de petites fournitures (farine, sel...).

### • **CANTINE-GARDERIE**

Elles sont gérées par la Mairie. Vous aurez des formulaires à remplir. Le paiement est mensuel.

L'inscription se fait le vendredi matin pour la semaine suivante.

En cas d'absence imprévue appeler le : **02 31 95 77 25**

### • **Assurance**

Votre enfant doit être assuré pour participer à toutes les activités de l'école. Nous vous demandons au plus vite:

- Soit une attestation d'assurance personnelle (vérifier qu'elle couvre votre enfant aussi bien pour les **accidents qu'il cause** : Responsabilité civile, que pour **les accidents qu'il subit**, qu'il se fait à lui-même : Individuelle Accident; contrôler que les dates de validité couvrent l'année scolaire).
- Soit de prendre une assurance scolaire.

### • **Vie quotidienne en maternelle**

Les enfants boivent un verre d'eau le matin. Nous vous demandons d'apporter un verre incassable marqué au nom de l'enfant.

Nous vous demandons d'apporter **une boîte de mouchoirs en papier**.

En PS et MS, apporter un coussin et une couverture pour la sieste.

Apporter aussi une photo d'identité à la rentrée.

### • MALADIES

- Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments, même avec ordonnance sauf en cas de PAI (projet d'accueil individualisé). Vous devez, en cas de besoin, faire une demande auprès du secrétariat du médecin scolaire, le docteur MOUNIER Lisa, à l'adresse suivante :

Mélina BASSAQUE Secrétaire Centre Médico Scolaire Ouistreham  
18 rue Gambetta 14150 Ouistreham Tél : 02 31 80 26 48  
dsden14-cms-ouistreham@ac-caen.fr

### • Représentants des parents d'élèves

Il faut 1 ou 2 parents par classe pour représenter les parents lors du conseil d'école qui se réunit une fois par trimestre. Ils sont élus par tous les parents d'élèves en octobre.

Le conseil d'école comprend : la directrice, les enseignantes, le maire ou son représentant et un conseiller municipal, les représentants des parents d'élèves (1 par classe) et le délégué départemental de l'éducation nationale.

Lors du conseil d'école, on vote le règlement intérieur. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école il donne tout avis sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration des enfants handicapés, la restauration scolaire.

### • Numéros de téléphone

Stop au harcèlement : 0808 80 70 10      Azur handicap : 08 1055 55 00

**Vous avez fait l'inscription administrative, vous devez maintenant prendre rendez-vous en téléphonant le mardi au 02 31 44 54 47 pour faire l'inscription pédagogique.**

**Se munir du carnet de santé et du certificat d'inscription délivré par la mairie.**

L'équipe enseignante